

Considérant que le schéma directeur proposé est établi dans une logique de politique en faveur des circulations douces et du développement d'équipements cyclables sous forme d'aides à la constitution de réseaux d'itinéraires cyclables ;

Sur proposition de Monsieur Edouard Lopez, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Article 1** : Décide d'approuver l'avant projet de schéma directeur de réseau vert de la commune de Villecresnes annexé à la présente délibération.

Extrait de la présente délibération

a été affiché le 23/12/2006

à la porte de la Mairie, en exécution de l'article L2121-25

du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982

Modifiée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982

Reçu par le représentant de l'Etat dans le Département le : 27/12/2006

Notifié le :

Publié le : 23/12/2006

Villecresnes, le 23/12/2006

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services



Pour extrait conforme

Le Maire



Pierre-Jean GRAVELLE